

Description

Le praticien ou la praticienne en couverture isolent et rendent étanches des toits inclinés dans des bâtiments neufs ou en rénovation. Ils travaillent sous la responsabilité de couvreurs ou de couvreuses qui supervisent leurs activités. Les revêtements qu'ils posent (tuiles en terre cuite, plaques métalliques, en ardoise, etc.) protègent des intempéries et répondent à des critères esthétiques et d'efficacité énergétique particuliers.

Leurs principales activités consistent à:

Mise en place du chantier

- préparer les matériaux, les outils et les appareils nécessaires selon les directives;
- charger les véhicules et les arrimer correctement; transporter le matériel et l'entreposer aux alentours du bâtiment ou du chantier;
- aider à installer les machines et à sécuriser les lieux;

Pose des systèmes de toiture

- collaborer au choix des matériaux de couverture pour des applications simples;
- mesurer, dessiner un plan de montage si nécessaire;
- installer les couches d'isolation et les raccorder selon les instructions;
- poser les tuiles, les plaques, les tôles de divers formats sur des toits, des lucarnes et des cheminées, de manière régulière et esthétique; ajuster, découper;
- respecter les prescriptions de sécurité et de santé au travail;
- participer aux travaux de finition (raccords, joints);
- remplir le rapport de travail;

Travaux de réparation

- assainir des toitures, nettoyer et colmater des fissures;
- remplacer des tuiles endommagées;
- éliminer les déchets selon les normes environnementales en vigueur;
- entretenir l'outillage et les machines.

Environnement de travail

Le praticien ou la praticienne en couverture travaillent en équipe, sur des chantiers extérieurs, par tous les temps. Certaines opérations comportant des dangers, ils portent un équipement personnel de protection (casque, chaussures renforcées, harnais). Leurs horaires de travail sont en principe réguliers mais peuvent varier en fonction des saisons. Les praticiens en couverture collaborent avec des couvreurs qui supervisent leurs activités et coordonnent leurs interventions avec celles d'autres professionnels de l'enveloppe des édifices et du bâtiment.

Formation

La formation de praticien ou de praticienne en couverture s'acquiert par un apprentissage.

Lieux

- formation pratique dans une entreprise de couverture;
- formation théorique sous forme de cours blocs dans une classe intercantonale romande, Les Paccots;
- cours interentreprises (22 jours sur 2 ans).

Durée

- 2 ans.

Conditions d'admission

- scolarité obligatoire achevée;
- certaines entreprises recourent à un examen d'admission.

Titre obtenu

- attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) de praticien ou de praticienne en couverture.

Contenu

La 1^{re} année est commune aux 5 professions de l'enveloppe des édifices (praticien-ne en étanchéité, en couverture, en façades, en échafaudage et en stores). Dès la 2^e année, le programme est spécifique à la profession choisie.

Branches théoriques (sur 2 ans)

Connaissances communes:

- Sécurité au travail, protection de la santé et de l'environnement;
- Pose de la couche et des systèmes sur l'enveloppe des édifices;

Connaissances spécifiques aux praticiens en couverture:

- Pose des systèmes de toiture.

Qualités requises

L'exercice de cette profession fait appel à des qualités comme:

- Absence de vertige
- Habileté manuelle
- Aptitude à travailler en équipe
- Résistance physique
- Résistance aux variations de température
- Disposition à de fréquents déplacements

Perspectives professionnelles

La plupart des praticiens en couverture exercent leur activité dans des petites et moyennes entreprises du bâtiment spécialisées dans les travaux de couverture, de ferblanterie ou d'isolation. Les débouchés sont liés à l'évolution de la conjoncture dans le secteur de la construction.

AFP délivrées en Suisse romande en 2020:

1 seule AFP (FR) a été délivrée en Suisse romande en 2020.

Perfectionnement

Les praticiens en couverture peuvent envisager un complément de formation pour obtenir le certificat fédéral de capacité (CFC) de couvreur-se. Un CFC est nécessaire pour accéder à la maturité professionnelle et est généralement exigé pour suivre une formation supérieure (p. ex. brevet fédéral).

Pour plus de détails, consulter www.orientation.ch/perfectionnement.

Professions voisines

- Couvreur CFC/Couvreuse CFC
- Monteur solaire AFP/Monteuse solaire AFP
- Praticien en étanchéité AFP/Praticienne en étanchéité AFP
- Praticien en façades AFP/Praticienne en façades AFP
- Praticien en stores AFP/Praticienne en stores AFP
- Praticien sur bois AFP/Praticienne sur bois AFP

Adresses

Centre de formation Polybat
Filiale Suisse romande
Chemin de l'Ermitage 40
1619 Les Paccots
Tél.: +41 21 948 20 40
<http://www.polybat.ch>